

S'engager pour un
Québec sécuritaire.
Plus qu'une carrière !



Constable spécial

Ce document vous fournira des informations importantes concernant l'emploi de constable spécial.

La Direction de la sécurité dans les palais de justice (DSPJ)

Composée d'environ 400 constables spéciaux, la DSPJ veille au maintien de la paix et contribue au bon déroulement du processus judiciaire dans tous les palais de justice du Québec ainsi qu'à la cour itinérante.

Rôles et tâches du constable spécial

- Assurer le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique par des activités de prévention, de contrôle, de surveillance, d'escorte et de garde ;
- Prévenir le crime et les infractions aux lois afin d'assurer la protection et l'intégrité physique des personnes, des biens et des édifices gouvernementaux ;
- Procéder à des arrestations et à des expulsions pour certains édifices ;
- Effectuer et coordonner des évacuations ;
- Agir à titre de premier répondant et donner les premiers soins lorsque la situation l'exige.

Dans l'exercice de ses fonctions, **la personne titulaire de l'emploi devra être armée.**

Procédures administratives avant l'embauche

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études secondaires ;
- Posséder la citoyenneté canadienne.

La personne retenue devra :

- Réussir un examen médical ;
- Être de bonnes mœurs et satisfaire aux exigences d'une enquête de sécurité réalisée par la Sûreté du Québec ;
- Réussir la formation qualifiante dispensée par l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Formation qualifiante de l'ENPQ :

- Formation de neuf (9) semaines à Nicolet (province de Québec) ;
- Rémunération au salaire minimum ;
- Inclus : repas et hébergement (obligatoire du lundi au vendredi).

** Le candidat ou la candidate est dispensé les fins de semaine. Si le candidat demeure dans une région éloignée, il est possible de demeurer à l'ENPQ à la suite d'une entente avec le responsable.*

Processus



** Formation qualifiante de neuf semaines (ENPQ) suivie d'une semaine de formation dans un palais de justice.

Horaire de travail à l'entrée en fonction

Semaine de travail à 40 heures par semaine de jour.

Mandats spéciaux

Possibilité de déplacement, sur une base volontaire, à travers la province pour accomplir différents mandats entre les palais.

Salaire concurrentiel

L'échelle salariale se situe entre 49 070 \$ et 67 270 \$*.

** Basé sur un horaire de travail de 40 heures par semaine. Il est à noter que l'évaluation salariale sera déterminée après la formation qualifiante. Selon la situation, des primes peuvent être octroyées, telles qu'une prime de rétention et de stabilité d'emploi, une prime relative à l'organisation du travail, une prime de soir ou encore une prime liée aux tâches d'incarcération de détenus.*

Pourquoi choisir notre organisation ?

- Régimes d'assurances collectives ;
- 20 jours de vacances après la première année ;
- Excellent régime de retraite (Régime de retraite du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)) ;
- Programme de soutien aux études ;
- Soutien financier à l'entraînement physique ;
- Uniforme fourni par l'employeur.

Possibilités d'avancement de carrière et de développement professionnel

- Possibilité d'accéder à des emplois de niveau supérieur (niveau d'encadrement) ;
- Offre de formations ou de perfectionnement professionnel.

Vous avez des questions ?

Veuillez communiquer avec nous par courriel à dasso-emploi@msp.gouv.qc.ca.

Nous vous invitons à consulter la [convention collective des constables spéciaux](#) si vous désirez avoir plus d'informations.